

**Allocution d'ouverture de Michel Villan**

Président du comité européen sur les migrations (CDMG) du Conseil de l'Europe  
le 24 juin 2010, à Strasbourg

Conférence intergouvernementale sur le thème :  
*L'intégration linguistique des migrants adultes : démarches pour l'évaluation des stratégies et des pratiques*  
-----

Mesdames, Messieurs,

1. Bien que les migrations constituent une constante de l'histoire, les mouvements migratoires se sont amplifiés et diversifiés ces dernières décennies. Ce phénomène est durable pour des raisons aussi bien économiques que démographiques. La prospective démographique évoque de plus en plus la possibilité d'un recours aux migrations internationales pour faire face aux conséquences du vieillissement démographique en Europe et aux besoins de main d'oeuvre.

2. Le phénomène migratoire concerne aussi bien les pays du Nord que du Sud. Chaque année des citoyens des pays du Sud ou de l'Est quittent leur pays à la recherche de meilleures conditions de vie ou pour échapper à des situations de conflits ou d'injustice.

3. L'enjeu aujourd'hui pour la communauté internationale consiste à gérer ce phénomène complexe de manière à en faire une force au service du développement et du dialogue Nord-Sud ou Est-Ouest.

4. Les pays d'origine et de destination sont loin de tirer le meilleur parti des effets positifs des migrations car les politiques migratoires procèdent encore dans la plupart des cas d'une démarche morcelée et réactive. Il est urgent de les inscrire dans une vision globale et cohérente, basée sur le respect des droits de l'Homme et l'identification des intérêts à long terme.

5. La nécessité d'élargir le champ d'une telle approche à la problématique du développement est également fondamentale car le défi est double : il s'agit à la fois de répondre à des situations d'urgence et de traiter les questions contraignant à l'émigration, comme la pauvreté et le non respect des droits de l'homme.

6. Pour le CDMG, pour élaborer une politique migratoire, cohérente et efficace, les pays doivent tenir compte de l'environnement international dans ce domaine, visant : la protection et le bien-être des travailleurs ainsi que les retombées positives de ces migrations aussi bien pour les Etats d'origine que pour les pays d'accueil.

7. Les migrations ne seront profitables aux pays d'accueil et pays d'origine que si une approche globale est opérée. Cette approche, dans chaque pays concerné, devra tenir compte des aspects économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques.

*Une gouvernance efficace des migrations exige des interventions coordonnées, complémentaires, concomitantes et une évaluation régulière des dispositifs et mesures mis en œuvre.*

8. Au sujet de l'évaluation et des indicateurs d'intégration, le CDMG a élaboré en 2004, mais plus que jamais d'actualité, un manuel de l'utilisateur destiné aux décideurs et aux fournisseurs de services travaillant dans le domaine de l'intégration. Les indicateurs qui

*y figurent peuvent aider à évaluer les situations actuelles et l'efficacité des mesures déjà prises, ainsi qu'à concevoir de nouvelles mesures.*

*Ce manuel, qui a trait aux indicateurs d'intégration, porte sur huit domaines-clés de l'existence : l'emploi, les revenus, le logement, les soins de santé, la nutrition, l'enseignement, l'information et la culture.*

9. *La publication du CDMG portant le titre : « cohésion sociale, intégration et développement : vers une approche intégrée » présentée lors de la conférence Ministérielle sur les questions liées aux migrations qui a eu lieu à Kiev, en septembre 2008, mérite à ce sujet d'être lue.*

10. *Je voudrais rappeler le thème des dernières recommandations que le comité européen sur les migrations (CDMG) a préparées et qui ont été adoptées par le Comité des Ministres du CdE ainsi que les deux dernières qui sont en chantier :*

- *La recommandation Rec(2007)10, adoptée le 12 juillet 2007, sur le co-développement et le rôle des migrants oeuvrant au développement dans leur pays d'origine ;*
- *la recommandation Rec(2007)9, adoptée le 12 juillet 2007, sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés ;*
- *la recommandation rec (2008)10, adoptée le 10 juillet 2008, sur l'amélioration de l'accès à l'emploi des migrants ;*
- *la recommandation Rec(2008)4, adoptée le 12 février 2008, sur la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration ;*

*Deux recommandations sont en chantier et devraient être présentées au Comité des Ministres à la fin de cette année : il s'agit :*

- *d'une recommandation sur la validation des compétences des migrants ;*
- *d'une recommandation sur la prévention des risques de vulnérabilités des migrants âgés et l'amélioration de leur bien-être.*

10 *Un dernier travail est sur le métier et il aborde les nouvelles approches en matière d'intégration et plus particulièrement le sentiment d'appartenance par des interactions positives.*

*Par ailleurs, dans le cadre de la présidence belge de l'UE, en novembre 2010, un séminaire organisé avec la participation du CDMG sur le thème : « Politiques transversales et plans locaux d'intégration des personnes étrangères : quelles stratégies développer ? » présentera et débattrà de ces nouvelles approches.*

11 *Vous voyez donc que pour l'ensemble des travaux menés par le CDMG, il y a toujours le souci d'une intégration des migrants, la plus harmonieuse possible, en tenant compte de ses spécificités, de ses identités, de ses racines, mais en promouvant toujours le dialogue, la participation et la construction d'un devenir ensemble.*

*Merci de votre attention et mes meilleurs souhaits pour que cette conférence vous amène des informations utiles et continue aussi de montrer l'importance de continuer à traiter les questions liées à l'intégration des migrants au sein du Conseil de l'Europe, à un moment où des limitations budgétaires et des choix stratégiques sont en train de se dessiner.*